

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2013**

**Délibération**  
**n°2013.12.182.B**

**Projet « MOBILIX »  
système global de  
deux lignes de  
transport en commun  
en site propre sur le  
territoire du  
GrandAngoulême -  
Missions de maîtrise  
d'oeuvre : choix du  
maître d'oeuvre**

**LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2013**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.12.182.B**

FINANCES - PROGRAMMATION / MARCHÉS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**PROJET « MOBILIX » SYSTEME GLOBAL DE DEUX LIGNES DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LE TERRITOIRE DU GRANDANGOULEME - MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Par délibération n°129 du 11 juillet 2013, l'assemblée délibérante a approuvé le bilan de la concertation préalable du projet de Transport en Commun en Site Propre MOBILIX ainsi que la réorganisation globale du réseau de transport en commun de l'agglomération.

Par délibération n°130, l'assemblée délibérante a validé les tracés et le programme du projet MOBILIX, système global de deux lignes de Transport en Site Propre incluant la mise en circulation de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS).

Afin d'assurer la mise en œuvre du projet MOBILIX dans le respect du calendrier du programme de l'opération avec une mise en service fin 2017 du futur réseau de transport urbain et des lignes MOBILIX, le GrandAngoulême doit recourir à une mission de maîtrise d'œuvre, à la suite d'une consultation passée conformément à la 2<sup>ème</sup> partie du code des marchés publics applicable aux entités adjudicatrices.

Le marché est décomposé de la manière suivante :

**Tranche ferme :**

- Études Préliminaires (EP) pour l'ensemble des tracés  
Pour les tracés Centre, Est et Ouest et les extrémités :
- Avant-Projet, Projet, Assistance Contrat Travaux, Visa des Etudes d'Exécution ou Etudes d'exécution (EXE) pour les parties du projet sur lesquelles le titulaire a à sa charge les missions d'EXE complètes (ouvrages d'art), Direction de l'exécution de travaux, Assistance lors des opérations de réception.

**Tranche conditionnelle n°1**

Elle concerne le tracé Nord Est ainsi que son extrémité et porte sur les missions suivantes :

- Avant-Projet, Projet, Assistance Contrat Travaux, Visa des Etudes d'Exécution ou Etudes d'exécution (EXE) pour les parties du projet sur lesquelles le titulaire a à sa charge les missions d'EXE complètes (ouvrages d'art), Direction de l'exécution de travaux, Assistance lors des opérations de réception.

**Tranche conditionnelle n°2**

Elle concerne le tracé Sud Ouest et porte sur les missions suivantes :

- Avant-Projet, Projet, Assistance Contrat Travaux, Visa des Etudes d'Exécution ou Etudes d'exécution (EXE) pour les parties du projet sur lesquelles le titulaire a à sa charge les missions d'EXE complètes (ouvrages d'art), Direction de l'exécution de travaux, Assistance lors des opérations de réception.

**Pour chaque tranche ferme et conditionnelles, les missions complémentaires suivantes :**

- Mission complémentaire 1 : Constitution des dossiers administratifs et réglementaires nécessaires à la réalisation de l'ensemble de cette tranche,
- Mission complémentaire 2 : Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) élargi spatialement et temporellement sur le tracé Sud Ouest.

.../...

Le marché de maîtrise d'œuvre débutera à la date de notification jusqu'à la fin des garanties des marchés de travaux dont il aura la charge.

Le marché est mixte :

- Il est simple sur la base de prix forfaitaires pour les missions définies ci-dessus.
- Il est à bons de commandes sur la base de prix unitaires du bordereau des prix, sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes.

Le coût de cette mission est d'ores et déjà inclus dans le montant global du projet MOBILIX (ligne budgétaire de l'autorisation de programme « AP 1 » du projet de réorganisation du réseau au budget annexe transports en commun).

En application des articles 135-5, 144, 150, 160, 161 et 169 du code des marchés publics, le GrandAngoulême a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert. La date limite de remise des offres était fixée au 3 octobre 2013.

A cette date, la Communauté d'agglomération a reçu 5 offres dans les conditions fixées au règlement de la consultation, à savoir les groupements candidats suivants :

**1. Mandataire :SCE**

Co-traitant : TETRARC

Sous-traitants : KADRI SIGNAL, GEOTEC, HECA, ATLANTIC TELEVISION, IRIS PRO CREA

**2. Mandataire IRIS CONSEIL REGIONS**

Co-traitants : VERDI INGENIERIE SUD OUEST, BRUNO REMOUE

Sous-traitants : CERIX TRAFIC SYSTEM, AIS GRAND SUD,

**3. Mandataire : ARCADIS ESG**

Co-traitant : FORMA 6

Sous-traitants : AEPE-GENKO, FIT CONSEIL,

**4. Mandataire : SAFEGE**

Co-traitants : GAUTIER + CONQUET, TRANSITEC

Sous-traitants : ALIOS INGENIERIE, CERIX TRAFIC SYSTEM, HAGENMULLER, ALYCESOFRECO

**5. Mandataire : INGEROP**

Co-traitants : BRUNO REMOUE, ATELIERS MANDRAGORE, GEOTEC, GEOS

Sous-traitants : CERIX TRAFIC SYSTEM, ASCODE, VECTRA, ERI SUD OUEST

Le jury de maîtrise d'œuvre s'est réuni le 19 novembre 2013 et a évalué les prestations des candidats, en a vérifié la conformité au règlement de la consultation, a proposé un classement, a dressé un procès-verbal et a formulé un avis motivé.

Lors de sa réunion en date du 19 novembre 2013, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au groupement dont le mandataire est la société SCE, ayant son siège 5 avenue Augustin-Louis Cauchy à Nantes (44300), qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les éléments essentiels de l'offre de la société SCE sont les suivants :

- L'organisation de l'équipe proposée et l'ensemble des compétences attendues sont très performantes, avec une bonne appropriation des enjeux du projet et du contexte angoumois ;

.../...

- Les qualifications et l'expérience de l'ensemble des membres de l'équipe (Directeur de projet, responsables infrastructures, plate-forme et voiries, OPC) sont excellentes, avec des réalisations de projets similaires dans des agglomérations de taille comparable avec le Grand Angoulême.
- Les moyens mis en oeuvre pour assurer la disponibilité demandée sont globalement satisfaisants en raison de la mobilisation effective, dès la phase conception, des personnes chargées de l'OPC, de la mission Signalisation Lumineuse de Trafic (SLT) et de l'insertion architecturale.
- Le prix global et forfaitaire, toutes tranches confondues, du candidat retenu est de 5 142 066 € HT ce qui est nettement inférieur à l'estimation initiale.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le choix du groupement dont le mandataire est la société SCE, comme attributaire du marché relatif aux missions de maîtrise d'œuvre pour le projet « MOBILIX » de mise en oeuvre d'un système global de deux lignes de transport en commun en site propre sur le territoire du GrandAngoulême ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché ainsi que les actes afférents à l'exécution et à une éventuelle résiliation, à l'exclusion des avenants ;

**DE PRECISER** que les dépenses seront imputées au budget annexe Transport en commun, AP n°1 Restructuration du réseau.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 décembre 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>09 décembre 2013</b>